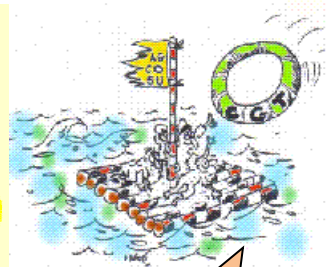




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes Février 2016

N°74

Sommaire :

Déclaration liminaire à la CAPL n°3 du 24 février 2016
TA AC2/AC1, AC1/ACP2, ACP2/ACP1

Compte rendu

Pétition: Code du travail





Déclaration liminaire à la CAPL n°3 du 24 février 2016

Monsieur le Président,

Voilà plus de trois ans que les organisations syndicales demandent à la direction générale plus de lisibilité sur ses projets...trois ans de mobilisation des personnels, trois ans de combat institutionnel, trois ans d'alerte des élus politiques. Malgré cela, la situation de dialogue social à la DGDDI semble avoir atteint un point de non-retour et plus particulièrement lors du dernier CTR.

Après l'annonce présidentielle d'une création de 1000 emplois en douane, et malgré les démonstrations mathématiques du ministre à l'assemblée nationale, nous savons que le compte n'y est pas. Les contraintes budgétaires semblent avoir pris le pas sur les bonnes intentions. D'ailleurs, les documents fournis par la DG lors du dernier CTR montrent que les suppressions d'emplois perdurent avec son lot de fusions et autres restructurations d'entités douanières.

Pour la DI de Nantes les ER 2016 ne sont que de + 3 !!!!

Que s'est t'il passé depuis les annonces , ou sont passé les emplois promis ?????

Pour l'administration, le temps des discussions est désormais terminé. Il convient coûte que coûte de mettre en place un PSD décrit par nombre de personnalités politiques, de chef d'entreprise, de responsable d'association et de citoyens !!!

Dans le même temps, la lutte contre le terrorisme et l'évasion fiscale restent l'axe principal de la communication du gouvernement. Pour les agents des douanes ce ne sont pas que des mots mais des missions qu'ils essayent d'assurer au quotidien avec professionnalisme et sens du devoir, et ce dans un contexte difficile et une perspective d'avenir incertaine.

Cette nouvelle priorité n'est pas sans conséquence sur les régimes de travail des unités de surveillance tenant un PPF. Les amplitudes horaires sont souvent élargies et avec le renouvellement de l'état d'urgence cette situation va perdurer encore plusieurs mois : La fatigue des agents doit être prise en compte.

Concernant le matériel, la dotation des nouveaux gilets pare-balles est très attendue par les agents qui sont en première ligne sur le terrain. Le cafouillage de la première livraison en début d'année a accentué le ras le bol des services.

Vous convoquez aujourd'hui une CAP tableau d'avancement, nous vous réaffirmons aujourd'hui nos revendications :

le droit pour chaque agent, à un réel déroulement de carrière, tout au long de sa vie professionnelle, et le principe de linéarité dans chaque corps ou catégories avec avancement aux conditions statutaires.

Par ailleurs, le tableau d'avancement est devenu le seul moyen de revalorisation salariale, le gel du point d'indice faisant perdre chaque année aux agents encore un peu plus de pouvoir d'achat.

Les élus CGT

Compte Rendu

En réponse à notre déclaration liminaire, le président nous répond point par point, en commençant par la demande récurrente des organisations syndicales, d'une lisibilité sur les projets de l'administration. Pour lui, dans l'interrégion, les différents groupes de travail déclinés en 2015 ont apporté des éléments essentiels à la perception des évolutions qui interviendraient, à plus ou moins court terme. Les documents fournis lors de ces réunions étaient clairs et les précisions orales apportées permettaient à chacun d'ébaucher la cartographie de l'interrégion après la mise en place du PSD.

La problématique, rencontrée par l'administration pour la mise en place effective de son projet est un calendrier « glissant » compte tenu de retards dans la mise en œuvre des applications métiers, d'une part et la prise de décision ministérielle de fermetures de structures douanières, au coup par coup, d'autre part.

Le calendrier réellement structurant est celui de la concentration du dédouanement et de l'application du code des douanes européen (CDU) au 1^{ER} janvier 2017 avec une montée en charge progressive.

Le vrai danger, quand les applications informatiques seront au point, avec le CDU, est de conserver les acteurs économiques en France. Pour ce faire, le service des grands comptes (SGC) et la déclinaison des centres d'expertises décentralisés en province, permettront la sauvegarde d'une part d'activité douanière dans le pays.

A ce sujet, le président a précisé qu'un centre d'expertise N° 4, adossé au bureau de Nantes Atlantique serait créé. Son activité serait dévolue à :

⇒ Nantes Atlantique pour les entreprises des secteurs de l'industrie du luxe, de la grande distribution et de l'agroalimentaire.

Pour les autres centres il s'agit de :

⇒ Toulouse Blagnac pour les entreprises des secteurs aéronautiques et de la défense ;

⇒ Rouen-Port pour les entreprises des secteurs de l'automobile et des véhicules de transport ;

⇒ L'Isle d'Abeau pour les entreprises des secteurs de l'électronique, de l'énergie, de la chimie et de la pharmacie ;

En ce qui concerne la DR de Poitiers, qui doit rejoindre la DI de Bordeaux au 1^{er} janvier 2017 (réforme territoriale), le président reconnaît que la lisibilité peut être remise en cause, par contre, il précise qu'en concertation avec le DI de Bordeaux, les annonces faites pour le bureau de La Rochelle, en matière de DAFN sont structurantes.

Pour la Recette Régionale de Poitiers, elle basculera au 1^{er} janvier 2017 avec les autres services douaniers dans la DI de Bordeaux.

Pour ce qui est de la création des Recettes Interrégionales, le CTSD de la DI de Bordeaux gèrera l'intégration de la RR de Poitiers et le CTSD de Nantes traitera la création de la RI de Nantes et du transfert de la RR de Rennes. Ce transfert devrait être effectif à l'horizon 2018- 2019. Ce regroupement est une manœuvre difficile, la RI de Nantes va gérer 9 milliards d'Euros.

Comme suite à l'intégration de la DR de Poitiers dans la DI de Bordeaux, et au courrier de la section syndicale CGT de l'interrégion de Nantes sur l'éventualité d'une réélection des représentants en CAPL et CTSD en 2017, le président nous informe que la question a été posée à la direction générale. Ce dossier est en cours de traitement....

Au sujet des fermetures de services dans le cadre de la concentration du dédouanement, le Directeur Interrégional indique qu'elles sont suspendues aux décisions politiques des ministres, et que tout au long de l'année, des CTSD devront être convoqués pour validation de ces restructurations. Il affirme que les CHS CT seront consultés, comme le prévoit la procédure, en amont de la décision et que le délai des deux ans entre le vote du CTSD et la fermeture effective sera respecté. Ce délai est parfois juste pour mener ce type de dossier au mieux, dans l'intérêt de l'agent et de l'administration.

Le CTSD, convoqué le 3 mars prochain, doit statuer sur la fermeture de la Recette Locale de THOUARCE.

Le transfert de la RR de Rennes devrait faire l'objet d'un CTSD début 2017, avec avis du CHSCT fin 2016

La concentration de la TSVR et TICPE sur Metz nous a été imposée. Pour la DI de Nantes, Ile de France et Bordeaux, qui représentent 42% du parc camion, ce transfert devait intervenir au 1^{er} janvier 2017. Les procédures d'habilitation doivent être mise en place et les arriérés de perception doivent être régularisés. Ce transfert sera donc peut être retardé. Les services vont conserver les contrôles sauf en Bretagne où la TSVR va être centralisée à ST BRIEUC.

A chaque CTSD tenu dans l'année, des informations sur l'avancée des travaux nationaux, seront données. Le CTSD de Nantes ne se prononcera pas sur la création du Service des Grands Comptes, par contre il le devra quant à l'organisation du travail et sur l'immobilier. Pour information, un bâtiment neuf, près de l'aéroport doit accueillir ce service. La recette Interrégionale, ainsi que le service viticulture seront aussi relogés en mieux.

Fin 2016, un CTSD sera convoqué pour les centres d'expertises 4. Concernant les effectifs de cette structure, une anticipation de +4 agents a été prévue. En 2017, les ETPT seront affichés.

Les 1000 emplois annoncés par le Président de la République, sont, pour le président de la CAPL, « fléchés » surveillance. Dans son discours, suite aux attentats, ces 1000 emplois doivent être redéployés aux frontières de Nord et de l'Est pour renforcer les contrôles....

Concernant les renforts issus des 1000 postes, la répartition des 26 emplois SURV de la DI de Nantes se fera en 2 temps; 12 en 2016, 14 en 2017; qui seront affectées en priorité sur les unités en charge de PPF, CROC, SARC.

Le Directeur interrégional reconnaît que les effectifs de la DGDDI ont tendance à la baisse.

Plus précisément, pour notre interrégion, en 2016, les ER (effectifs de référence) sont en AG +2 ; en SURV : +12 et en CO : - 10 . Le directeur a fait le choix d'augmenter son PAE (plafond autorisé d'emploi) de +3.

Il précise qu'une partie des emplois obtenus suite à la mission TPL sont conservés, pour l'instant, et que la réforme de la Garde Côtes est en cours.

A propos de la tenue des PPF, depuis le 15 novembre 2015, un renforcement des contrôles est assuré. La garde « haute » de ces points de passage va perdurer mais nous tendons vers un allègement du mode opératoire notamment sur Poitiers aéroport. En 2016, une visite de la commission européen est prévue sur des PPF de l'interrégion.

La CGT dénonce, dans certaines unités tenant un PPF, l'absence de formation VISABIO. Celle-ci devrait être dispensée rapidement.

Pour le renouvellement des gilets pare -balles, le président tient à préciser que la date reprise sur le gilet ne correspond pas à la date de péremption du matériel mais à la date du marché passé entre la société de fabrication et l'administration.

Les plus anciens pare balles seront remplacés progressivement

Le renouvellement de ces matériels, pour les services terrestres a été perturbé et retardé par la dotation individuelle de la garde côtes, qui jusqu'à lors était équipée en collectif. Puis est venu le problème de taille. L'école de La Rochelle doit avoir reçu une livraison dernièrement. L'équipement féminin, se fera dans un deuxième temps.

Les élus CGT ont demandé la possibilité de pouvoir essayer les gilets pare balles avant de les commander, cela éviterait les problèmes de correspondance de tailles, de prise de mesures, et autres retours de marchandises.

1- Approbation du PV de la CAPL N°3 (ACP1/ACP2) du 15 décembre 2015 relative à l'inscription des ACP2 et ACP2 spécialistes au tableau annuel des mutations de l'année 2016 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Examen du tableau d'avancement au grade d'ACP1 au titre de l'année 2016:

Critères statutaires retenus : être ACP2 depuis 2 ans dans le 6ème échelon avec 5 ans de services au 31/12/15

Les élus CGT demande, la création d'une colonne, dans les tableaux SIGRID, reprenant la durée des services effectifs dans la fonction publique.

En 2015, 9 agents de la DI ont été promus.

En 2016, au niveau national 325 agents ont vocation statutaire dont 27 agents de la DI

Aucun agent n'est écarté

Vote : Unanimité

3- Examen du tableau d'avancement au grade d'ACP2 au titre de l'année 2016

Critères statutaires retenus : être AC1 au 5^{ème} échelon avec 6 ans de services au 31/12/15

En 2015, 10 agents de la DI ont été promus

En 2016, au niveau national 381 agents ont vocation statutaire dont 17 agents de DI

Aucun agent n'est écarté

Vote : Unanimité

4- Examen du tableau d'avancement au grade d'AC1 au titre de l'année 2016

Critères statutaires retenus : être AC2 au 5^{ème} échelon avec 5 ans de services au 31/12/15

En 2016, au niveau national 24 agents ont vocation statutaire dont 1 agent de la DI

Vote : Unanimité

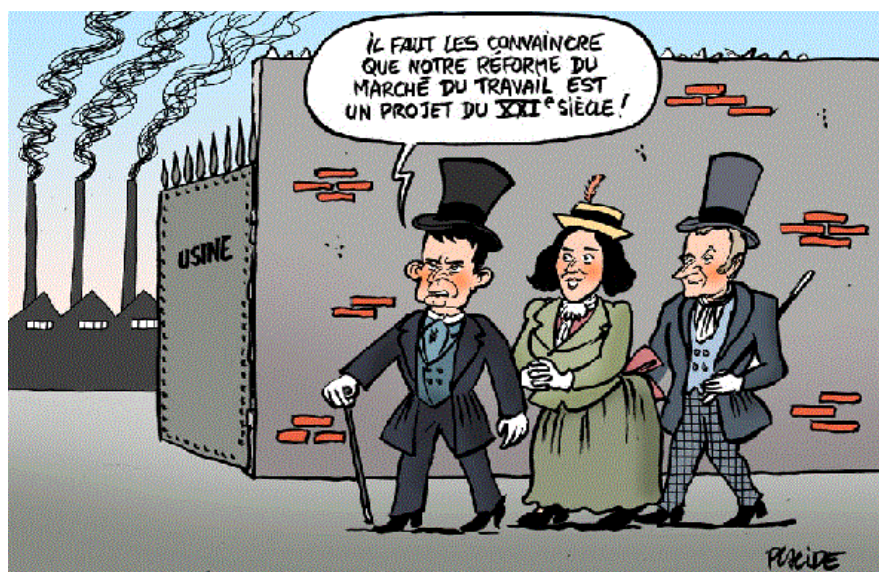
Actualité



La ministre du travail propose une réforme qui transforme en profondeur le code du travail.

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel

- ➔ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.
- ➔ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.
- ➔ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- ➔ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- ➔ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
- ➔ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- ➔ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).
- ➔ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- ➔ Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ➔ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- ➔ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- ➔ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.



Salarié-e-s ou non : cette réforme nous concerne toutes et tous !

Elle aura inévitablement des conséquences sur le statut de la Fonction publique

Interpellez la ministre du travail et demandez lui de renoncer à ce projet.

1. Signez la pétition
2. Interpellez la ministre sur <http://loitravail.lol>
3. Likez la [page Facebook](#) de la mobilisation

Signez la pétition et RDV sur
<http://loitravail.lol>

Après la réforme de l'orthographe, la réforme du code du travail



Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom : Prénoms :

Grade : Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

